

Captages prioritaires

TERRES d'aVENIR

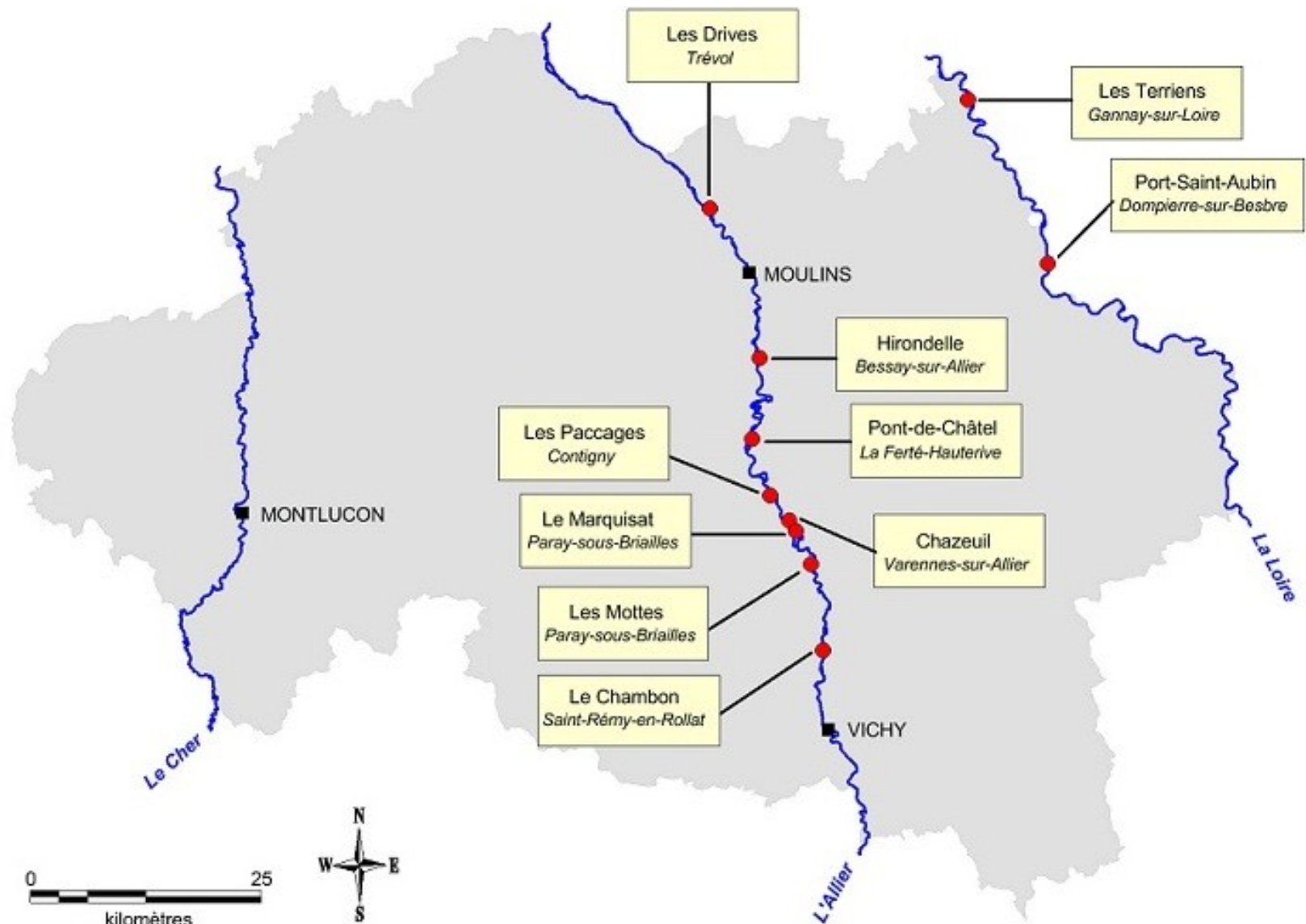
aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALLIER

Les captages prioritaires de l'Allier

- 10 captages classés suite au Grenelle de l'Environnement de 2009
- Critères de classement :
 - 1 captage avec problématique phytosanitaire (non agricole)
 - 3 captages avec problématique nitrates
 - 6 captages stratégiques (certains avec historique nitrates)
- 8 captages en Val d'Allier
- 2 captages en Val de Loire
- Délimités en 2012 par arrêté préfectoral → pas de classement en ZSCE
- Objectifs de préservation et/ou d'amélioration de la qualité de l'eau

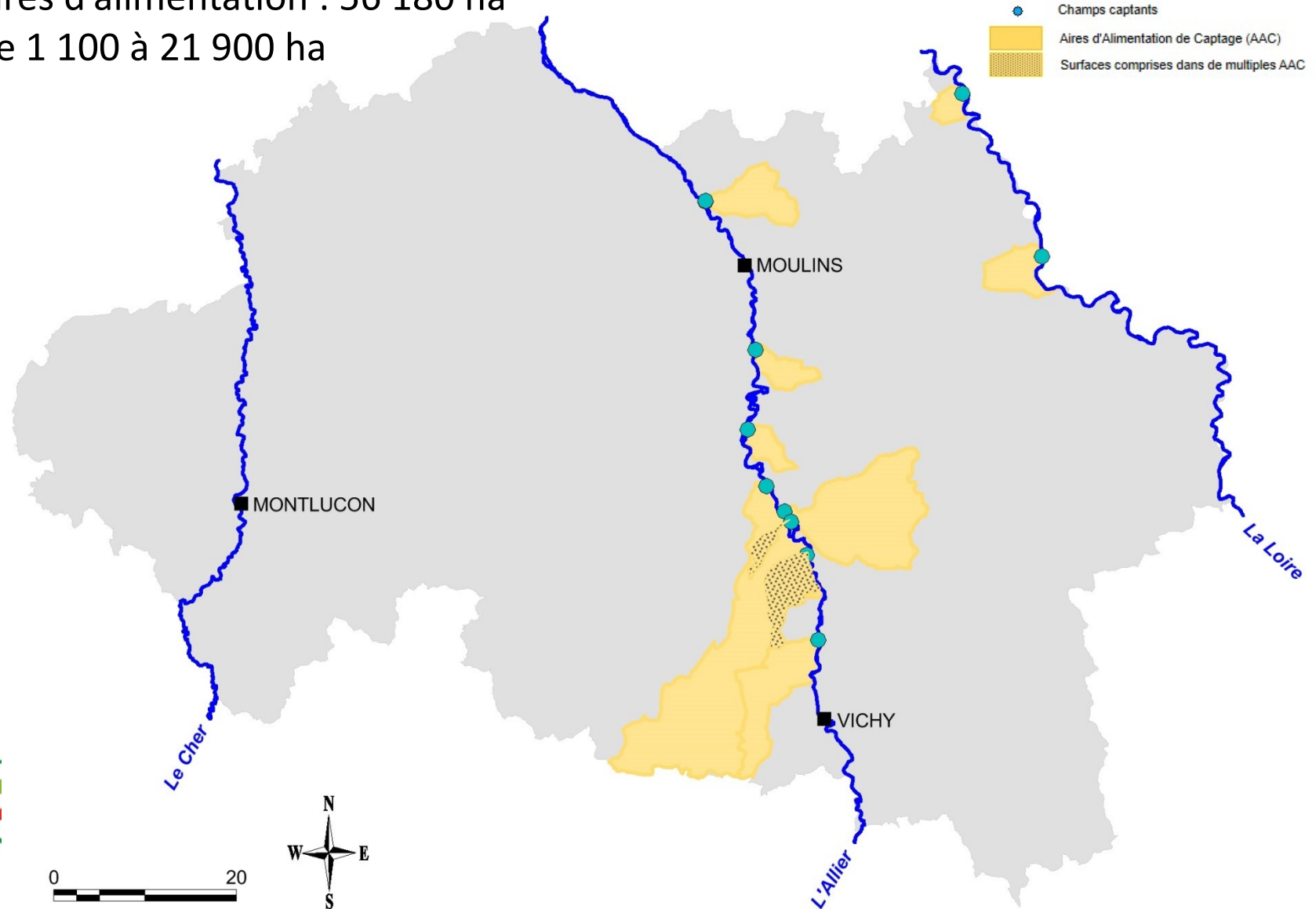


Les captages prioritaires de l'Allier



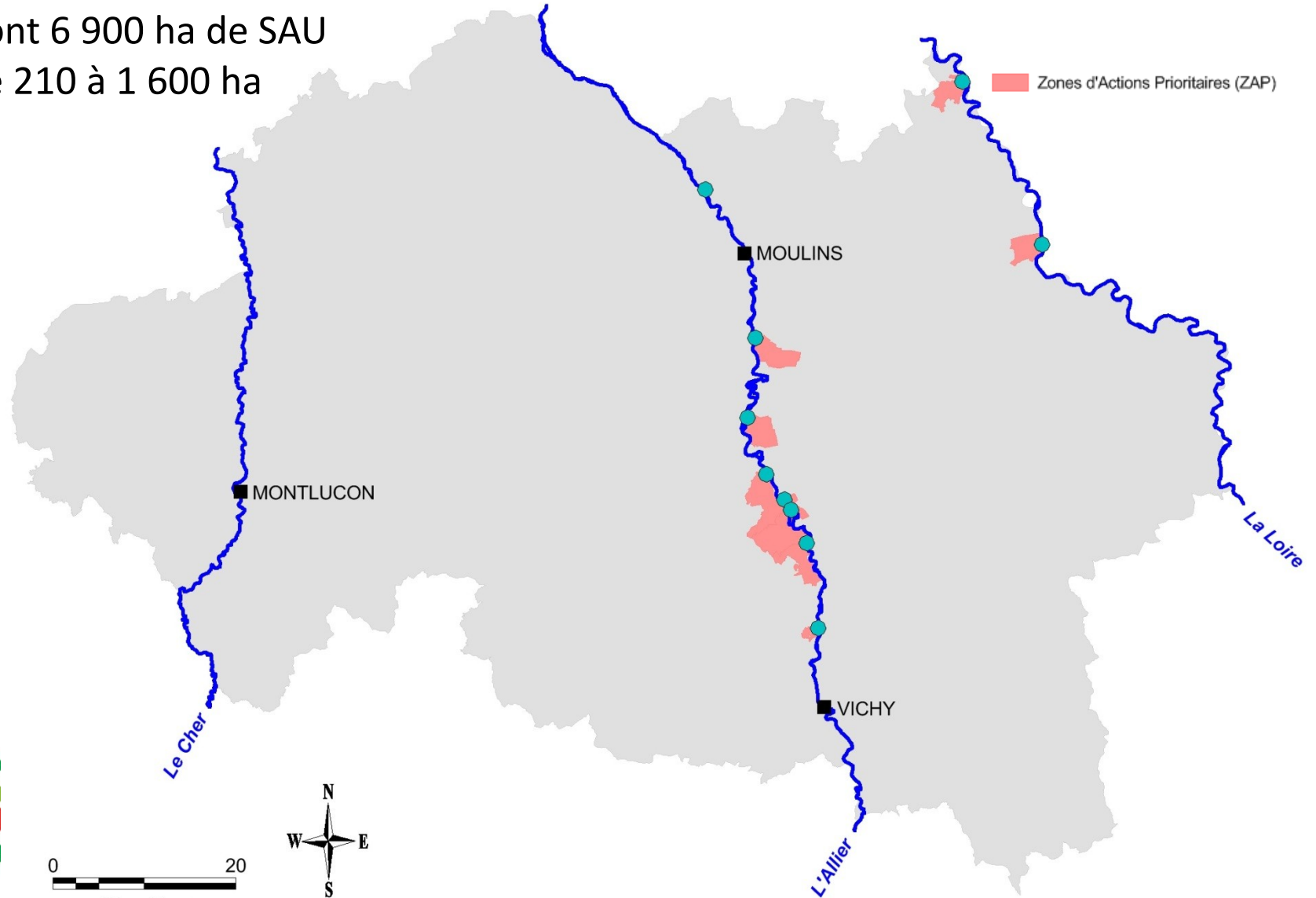
Les captages prioritaires de l'Allier

- Aires d'alimentation : 56 180 ha
- De 1 100 à 21 900 ha



Les captages prioritaires de l'Allier

- Zones d'Actions Prioritaires: 8 330 ha
- Dont 6 900 ha de SAU
- De 210 à 1 600 ha



Le contrat territorial

- Un contrat territorial pour les 10 captages
- Elaboré par la Chambre d'Agriculture (volet agricole) et le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (volet non agricole)
- Signé en janvier 2014 pour une durée de 5 ans
- 13 signataires
- Coût total prévisionnel de 1 640 000 €
- Programme d'actions agricoles et non agricoles avec 4 volets :
 - Nitrates
 - Produits Phytosanitaires
 - Systèmes d'exploitations
 - Animation, communication, suivis



Actions agricoles

- Programme d'actions circonscrit aux ZAP soit 6 900 ha et 120 agriculteurs
- Principalement basé sur du suivi individuel → Historique de suivi sur les périmètres de protection
- Prodiguer des conseils
- Des actions collectives → campagnes d'analyses (reliquats, effluents), communication, formations, journées techniques
- Mise en place d'expérimentations avec diffusion des résultats
- Etude d'impact économiques d'évolution de systèmes



Le programme d'actions

Volet nitrates

Actions agricoles :

- Améliorer la connaissance des effluents d'élevage
- Suivis agronomiques
- Développement de l'outil Scan Azote
- Appui aux agriculteurs en MAE
- Acquisition et diffusion de références sur les CIPAN

Actions non agricoles :

- Suivi des travaux d'assainissement



Le programme d'actions

Volet phytosanitaire

Actions agricoles :

- Communiquer sur les bonnes pratiques phytosanitaires
- Sécurisation des puits et forages

Actions non agricoles :

- Amélioration des pratiques des collectivités locales
- Suivi des pratiques des collectivités locales
- Suivi des pratiques des gestionnaires d'infrastructures linéaires
- Sensibilisation des particuliers



Le programme d'actions

Volet système d'exploitation

Actions agricoles :

- Diversification et allongement des successions
- Aide au développement de l'agriculture biologique
- Limiter les risques de pollution ponctuelle



Le programme d'actions

Volet communication et suivi

Actions agricoles :

- Animation du programme d'actions
- Communication auprès des agriculteurs
- Communication auprès des coopératives et négoce
- Diagnostics d'exploitations

Actions non agricoles :

- Animation du programme d'action
- Communication auprès des différents acteurs
- Suivis de la qualité de l'eau



Bilan à mi-parcours

- Evolution de la qualité des eaux :
 - Problématique phytosanitaire non agricole résolue
 - 2 captages avec dépassement chroniques nitrates
 - 2 captages avec dépassements ponctuels nitrates
 - 6 captages avec teneurs nitrates satisfaisantes et stables
 - Emergence problématique phytosanitaire (molécules de dégradation)
- Actions agricoles :
 - Forte participation au suivi individuel (67 exploitation pour 5 900 ha soit 85 % ZAP)
 - Marge d'évolution des pratiques agricoles
 - Bilan des actions collectives mitigé
 - Evolution des systèmes d'exploitations difficiles dans le contexte technico-économique actuel
 - Nécessité d'impliquer les prescripteurs et distributeurs
 - Des actions à modifier ou à abandonner



Evolution du programme d'actions

- Programme d'actions réajusté au vu du bilan à mi-parcours
- Pas de signature d'un avenant → enveloppe existante suffisante
- Actions toujours menées sur les 9 captages mais priorité donnée au 4 captages problématiques
- Evolution du zonage des actions agricoles sur ces 4 captages
- Travail avec coopératives et négociants agricoles pour la création d'une charte d'engagement dans la démarche (signature mai 2017)



Charte des distributeurs et prescripteurs

Objectifs :

- Conjuguer les efforts de tous les acteurs du territoire
- Assurer un discours cohérent aux agriculteurs entre les différents organismes
- Gagner en efficacité sur certains captages très sensibles

Engagements :

- Informer les agriculteurs de la démarche
- Prodiguer conseils favorables à la préservation de la ressource en eau
- Accompagner les actions mises en œuvre dans le Contrat Territorial
- Accompagnement de mesures opérationnelles à définir

La signature ne vaut pas engagement en responsabilité des prescripteurs et distributeurs en cas de non atteinte des objectifs du Contrat Territorial

